

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 97 du 17 juin 2019

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 8

DÉCISION n° 991/ARM/CEMM

portant parrainage de la frégate multi-missions Normandie par le conseil départemental de Seine-Maritime.

Du 20 mai 2019

DÉCISION n° 991/ARM/CEMM portant parrainage de la frégate multi-missions Normandie par le conseil départemental de Seine-Maritime.

Du 20 mai 2019

NOR A R M B 1 9 5 4 3 5 6 S

Référence(s) :

≥ [Autre N° 195/DEF/CEMM/CAB du 15 mars 1994 relative au parrainage des éléments de force maritime.](#)

lettre de l'association des villes marraines du 14 mai 2019 (n.i. BO)

Classement dans l'édition méthodique :

BOEM [141.7.](#), [470-0.2.8.](#)

Référence de publication :

Le parrainage de la frégate multi-missions *Normandie* par le conseil départemental de Seine-Maritime est agréé.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*L'amiral,
chef d'état-major de la marine,*

Christophe PRAZUCK.